

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 16 juin 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16 juin 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2023

POLITIQUE A06 PROMOTION DU TERRITOIRE**Attribution d'une aide financière en fonctionnement à l'association "Les Productions de l'Opéra Royal" pour la réalisation du projet culturel "Opéra partagé" pour soutenir l'autonomie des personnes âgées fragilisées (F : 50 000 €)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1111-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier en vigueur du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu la demande de l'association « Les Productions de l'Opéra Royal » portant sur un accompagnement financier pour le projet « Opéra partagé »,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa commission Finances et Affaires Européennes et Générales consultée,

Considérant la volonté du Département de s'engager auprès des opérateurs culturels dont les actions œuvrent à davantage de démocratisation et d'inclusivité et concourent à l'élargissement des publics notamment les plus fragilisés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Attribue une subvention de fonctionnement de 50 000 € (cinquante mille euros) à l'association « Les Productions de l'Opéra Royal » pour le projet « Opéra partagé ».

Approuve les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre le Département des Yvelines et l'association « Les Productions de l'Opéra Royal » figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, ainsi que ses éventuels avenants, à l'exclusion de ceux ayant une incidence financière.

Dit que la subvention de fonctionnement sera imputée au chapitre 65 articles 6574 du budget départemental 2023.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 30 juin 2023**Attribution d'une aide financière en fonctionnement à l'association "Les Productions de l'Opéra Royal" pour la réalisation du projet culturel "Opéra partagé" pour soutenir l'autonomie des personnes âgées fragilisées (F : 50 000 €)**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Philippe Benassaya

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Geoffroy Bax de Keating à Laurent Richard, Sonia Brau à Philippe Benassaya, Claire Chagnaud-Forain à Laurence Boularan, Bertrand Coquard à Joséphine Kollmannsberger, Nicolas Dainville à Anne Capiiaux, Sylvie D'Esteve à Richard Delepierre, Pierre Fond à Ingrid Coutant, Lorrain Merckaert à Eric Dumoulin, Karl Olive à Suzanne Jaunet, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges.

Date de mise en ligne : 6 juillet 2023

Transmission préfecture le : 4 juillet 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20230630-lmc1141583-DE-1-1

Du : 4 juillet 2023

Délibération exécutoire le : 6 juillet 2023